

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

OBJET

Autorisations d'engagement (AE)
/crédits de paiement (CP)
Du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-février-008
N-7.1.2

PRESENTS : T. Lagneau, S. Lagneau, S. Ferraro,
C. Cambier, P. Courcier, J-F. Laporte, D. Attuel,
E. Roca, G. Jullian, M. Cruz, E. Amigoni,
O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche -

POUVOIR(S) : L. Armand, A. Marie.

EXCUSE(S) : H. Trinquet.

ABSENT(S) :

SECRETARE DE SEANCE : L. Ludwig.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L123-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation des AE/CP tenant compte des montants financiers actualisés ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODIFIE les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

ACCEPTÉ la création d'une autorisation d'engagement pour la maintenance d'un photocopieur d'un montant de 9 000 € pour la période de 2024 à 2028.

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 23/02/2024.

Le Président,

Thierry Lagneau

